

Conseiller et promouvoir des spiritueux

RS6311 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	221, 312, 334
Formacode(s)	21501, 21540, 34513, 42723
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/04/2023
Date d'échéance	24/04/2025

Certificateur(s)

ECOLE DU VIN DE FRANCE · SIRET : 34075152800050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse à des professionnels en charge de la valorisation et la commercialisation d'une offre de spiritueux et qui souhaitent valider les compétences leur permettant de dynamiser la vente et la consommation, par la proposition de services au plus proche des attentes des clients.

Les professionnels visés exercent principalement dans trois secteurs :

- dans le spiritourisme : professionnels du tourisme, notamment les guides touristiques souhaitant exercer dans les régions productrices de spiritueux et/ou dans les distilleries productrices de cognac, de whisky, de rhum, de gin et de vodka ;
- dans l'hôtellerie-restauration : serveurs en restaurant gastronomique, chefs barmen en restaurant d'hôtel ou bar d'hôtel, managers & directeurs dans l'hôtellerie et la restauration ;
- dans la distribution spécialisée : vendeurs en vins et spiritueux, assistants-cavistes ou cavistes-conseil, commerciaux de maisons de spiritueux (brand managers) pour grossistes ou distributeurs exclusifs, managers en distribution spécialisée, chefs de rayon, animateurs commerciaux.

Mais également les professionnels du marketing, de la communication et de l'événementiel spécialisés dans le secteur des spiritueux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Évaluer les caractéristiques sensorielles et la typicité de spiritueux, en appliquant des techniques de dégustation professionnelle, afin de déterminer leur qualité objective lors de dégustations professionnelles.
- Décrire la typicité d'un spiritueux en mobilisant une terminologie adaptée au client, en mettant ses caractéristiques en lien avec les spécificités de la matière première, de l'élaboration et du vieillissement, afin de valoriser le produit.
- Caractériser un spiritueux, en spécifiant le type de matière première, éventuellement sa région, en restituant ses principales étapes d'élaboration, en donnant des informations sur la méthode de distillation, de vieillissement et de finition, et en explicitant les principaux risques liés à sa consommation, afin de renseigner le client.
- Proposer une sélection de spiritueux en réponse à une demande client, en valorisant les qualités objectives des produits, en associant des conseils de consommation et de service tenant compte du profil de la clientèle (âge, budget), afin de guider les choix.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite loi Évin

: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006077071/>

Une veille de la réglementation relative à l'étiquetage des spiritueux est en ligne sur le site de la DGCCRF :

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avant l'entrée en formation sont vérifiés les prérequis d'accès à la formation :

- avoir l'âge minimum légal pour la consommation de boissons alcoolisées dans le pays où les épreuves de la certification ont lieu,
- avoir le niveau B1 oral et écrit du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) de la langue de passage de la certification,
- être en charge, dans le cadre de son activité, de la valorisation ou de la commercialisation d'une offre de spiritueux, ou en avoir le projet.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les conditions de présentation d'un candidat à la certification sont les suivantes :

- avoir suivi l'ensemble de la formation,
- avoir réalisé l'ensemble des évaluations.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury d'évaluation est composé de :

- un professionnel externe au certificateur et au préparateur,
- un intervenant interne à l'organisme préparateur.

Le jury de certification est composé de :

- un professionnel (externe au certificateur et au préparateur) de la distribution des vins et spiritueux (fonctions commerciales, marketing ou communication),
- un professionnel (externe au certificateur et au préparateur) du service des vins et spiritueux (restauration, sommellerie, œnotourisme),
- le directeur de l'École des Vins et Spiritueux.

Base légale

Date de décision	24/04/2023
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/04/2025
Date de dernière délivrance possible	24/10/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7061

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ecole-vins-spiritueux.com/fr/formation-professionnelle/spiritueux/formation-spiritueux-EVS-niveau-2-EVS>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6311/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	164
Parcours menés à terme	164

Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2023 – 05/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	171
Montant total engagé	133 285 €
Coût moyen par dossier	779 €
Durée moyenne	16 h
Période	05/2023 – 04/2025
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	5 %
France Travail	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.